



DCS  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

**DÉCISION**  
du **23 NOV. 2022**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du  
05 octobre 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

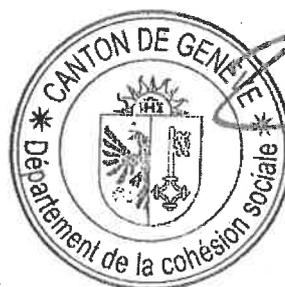
**DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE**

**DÉCIDE**

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 05 octobre 2022, portant  
sur:

un crédit de 1 255 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de  
six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs  
réfectoires

**est approuvée.**



  
Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1509 II  
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

**Crédit de 1 255 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs réfectoires (PR-1509 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 62 oui contre 4 non et 2 abstentions

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 255 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation de six écoles, d'une cuisine de production et de cinq offices de remise en température et leurs réfectoires.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 255 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, soit 1 255 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Pierre Scherb

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini